

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BASSIN D'AUBENAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 13 SEPTEMBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux et le 13 septembre, le Conseil Communautaire s'est réuni au nombre prescrit par ses statuts, dans l'Espace Séraphin Gimbert à Vesseaux, en session ordinaire, sous la présidence de M Max TOURVIELHE, Président de la Communauté de communes du Bassin d'Aubenas

La séance est ouverte à 19H30 en présence de :

**PRESENTS** : M BOCCARD, MC SAUSSAC, S CIVIER (proc de JY MEYER), J DAUMAS (proc de M ALLAMEL), P GAILLARD, I NGUYEN, B PERRUSSET, MF TASTEVIN (proc de E ROCHE), M THINON, P MAISONNEUVE, JF DURAND, JC COURT, S CAVIGGIA, JY PONTHER, S GENEST, G SAUCLES (proc de C PASTRE), R MOULIN, P DUPONT, D BERAL, B TEYSSIER, J LAFFONT, M GUYON, G ANTONY, Ph ROUX, P CORTIAL, MF MARTIN, J SEBASTIEN, JL ARNAUD, G FANGIER, S REYNIER, C WIOT, M CHAZE, J BOYER, G DOZ, A ROUSSET (proc de M CEYSSON), B SOUCHE (proc de F CHASSON), M TOURVIELHE, M TAUPENAS et A LAURENT.

*Nombre de conseillers*

*En exercice : 52*

*Présents : 39*

*Procurations :6*

*Votants :45*

*Absents : 13*

Date de convocation : 7/09/2022

**Secrétaire de séance** : Patrick MAISONNEUVE

**Absents** : M BOUSCHON, K ESSAYAR, C FAURE, R KAPPEL, J SOUBEYRAND, V VANDUYNLAGER et A CHARROUD

**En présence des suppléants non votants** : JP MARRON

**Objet** : Consultation pour un marché de prestations de services pour le suivi-animation de l'OPAH-RU.

Le Président rappelle au conseil communautaire que dans le cadre du Programme Local de l'Habitat (PLH) approuvé par la Communauté de communes du Bassin d'Aubenas (CCBA) le 4 novembre 2021, il est prévu de poursuivre le soutien à la réhabilitation du parc existant de logements privés et d'encourager le réinvestissement du parc vacant pour la création de logements (orientation n°1).

Dès le 13 avril 2021, en anticipation la fin de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et de Renouvellement Urbain (OPAH-RU) actuellement en cours depuis juin 2016 jusqu'à décembre 2022, le conseil communautaire a décidé de lancer une étude pré-opérationnelle à la mise en place d'un nouveau dispositif d'aide à l'amélioration de l'habitat pour les propriétaires occupants et les bailleurs privés.

Cette étude, réalisée par le bureau d'études Soliha Drôme, s'est déroulée en 3 phases :

- une phase d'évaluation du dispositif d'OPAH-RU en cours, de juin à août 2021 ;
- une phase de diagnostic global et d'étude des sous-secteurs, de septembre à décembre 2021 ;
- une phase d'élaboration de la stratégie opérationnelle, de janvier à juin 2022, avec notamment la visite d'immeubles tests, la définition des périmètres d'intervention et des propositions de plusieurs scénarios quantitatifs et financiers.

L'étude arrivant à son terme, les scénarios ont été présentés en Bureau exécutif des 28 juin et 6 septembre 2022, avec une concertation continue des communes d'Aubenas, Vals-les-Bains, Ucel et Saint-Privat pour leurs secteurs renforcés respectifs.

Il est prévu la mise en place d'un nouveau dispositif OPAH-RU, sur l'ensemble du périmètre intercommunal, à partir de janvier 2023.

Aussi, compte tenu des délais de consultation de marchés publics et sans attendre la finalisation de la rédaction de la convention d'OPAH-RU avec l'Anah (Agence nationale de l'habitat) prévue pour l'automne 2022, le Président propose de lancer une consultation qui permettra de choisir un prestataire pour le suivi-animation de la future OPAH-RU.

Au regard des montants prévisionnels (1 300 000 €), il s'agira d'une procédure formalisée pour un marché de prestation de services. La durée du marché sera de 5 ans, correspondant à la durée de la convention avec l'Anah,

En effet, tel que prévu par l'article L2112-5 du code de la commande publique, la durée des accords-cadres généralement limitée à 4 ans, peut être supérieure en vertu de l'objet du marché. En conséquence, la CCBA peut décider d'harmoniser la durée du futur marché à une durée identique à celle de la convention OPAH RU, à savoir 5 ans à partir de 2023.

Ne connaissant pas les résultats de la consultation, et par précaution, il est proposé de prévoir un montant maximum du marché de 1 300 000 € HT sur 5 ans.

Le marché se décomposera en deux parties :

- la part forfaitaire, évaluée à 650 000€ HT qui concernera l'animation générale du dispositif ;
- la part variable évaluée à 650 000€ HT qui concernera le montage des dossiers et sera déclenchée selon le nombre et la nature des dossiers accompagnés par le titulaire et déposés auprès de l'Anah (partie accord cadre à bons de commandes).

Pour rappel, le coût du suivi-animation de l'OPAH-RU sera subventionné par l'Anah à hauteur de 50%, plus une prime par dossier selon sa nature. La Caisse des dépôts qui participe également au financement de l'OPAH-RU actuelle, sera également sollicitée. Néanmoins les conditions d'intervention à partir de 2023 ne sont pas encore connues.

Il est également précisé que cette consultation permettra aussi de préparer le portage de l'OPAH-RU par la CCBA (55%) en maîtrise d'ouvrage déléguée pour les communes d'Aubenas (35%) et Vals-les-Bains (10%), comme cela a été fait pour la précédente OPAH-RU et pour l'étude pré-opérationnelle, afin de poursuivre la mutualisation engagée ainsi que l'optimisation des coûts et la lisibilité du futur dispositif.

La Banque des Territoires nous a informés le 12 septembre qu'elle pourrait subventionner le coût de l'ingénierie de la prochaine OPAH-RU à hauteur de 12,5%. Cette subvention viendrait en complément de la subvention de l'ANAH au taux de 50% ainsi qu'une part variable en fonction du nombre de dossiers.

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité décide :**

- De lancer une consultation pour un marché de prestations de services pour le suivi-animation de l'OPAH-RU 2023-2027 en procédure formalisée pour une durée de 5 ans,
- d'autoriser le Président à solliciter les subventions de financement de l'ingénierie auprès de la banque des Territoires et de l'ANAH,
- D'autoriser le Président à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération,
- De prendre note que le choix de l'attributaire sera soumis à la commission d'appel d'offres et présenté en conseil communautaire en séance ultérieure.

Pour extrait certifié conforme

Fait à UCEL, le 14 septembre 2022

Le Président, Max TOURVIEILHE

